

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Christian HUBAUD, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2021

OBJET :

**Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (C.C I.S.P.L) -
rapport sur l'état des travaux réalisés, au cours de l'exercice 2020**

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Claude LAFONT , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Christian CADO procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Roger DIDIER procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Laurence ALLIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire, de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux est tenu de présenter, au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés, sur l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette même Commission s'est réunie, une seule fois, le jeudi 10 décembre 2020, afin d'examiner les rapports, visés à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Le Vice-président

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 25 JUIN 2021

Affiché ou publié le : 25 JUIN 2021

Communauté d'Agglomération **GAP•TALLARD•DURANCE**



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS.
AU COURS DE L'EXERCICE 2020.
PAR LA C.C.I.S.P.L.

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020.

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, la C.C.I.S.P.L s'est réunie une seule fois le jeudi 10 décembre, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

1. L'AGGLO EN BUS.

1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur le périmètre suivant :

- 17 communes ;
- 52.241 habitants ;
- 56 lignes de transports, représentant 1.680.000 km.

1.2. LE RÉSEAU.

Le réseau comprend 56 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navettes Centro, dont 2 électriques, plus 1 autonome ;
- 3 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 25 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 375 arrêts, sur Gap ;
- et, 159 arrêts, en dehors de Gap.

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 26 véhicules,
- de 10,5 ans de moyenne d'âge,
- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué d'une quarantaine d'agents, avec une moyenne d'âge de 47 ans.

1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.

Au Compte Administratif 2019, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 4.399.337€, en dépenses ;
- et, 4.518.183€, en recettes.

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information des Voyageurs (S.A.E.I).
- Équipements de vidéoprotection.
- Poursuite de la modification des livrées des bus...

2. L'ASSAINISSEMENT.

2.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

	2018	2019
Nombre d'habitants desservis	46.825	47.364
Nombre d'abonnés	27.165	27.284
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	43,94	43,97
Nombre d'habitants par abonné	1,72	1,74
Volumes facturés aux abonnés en m3	2.507.070	2.500.000
Linéaire de collecte total en Km	618,29	620,46

	EXERCICES	2018	2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	46.825	47.364
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	831,1	916,5
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m3)	0,95	0,95
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,83%	94,41%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (points)	103	103
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%

P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0
--------	-----------------------------------------------------------------------------------	---	---

Pour mémoire et pour la partie du service public délégué, les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Déléguataire : VEOLIA Eau.
- Périmètre du service : Tallard.
- Nature du contrat : affermage.
- Durée : du 01/01/2018 au 31/12/2030.
- Nombre d'habitants desservis : 2.221.
- Nombre d'abonnés : 1.078.
- Longueur du réseau : 23 km.

2.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le nombre d'usagers de ce service est de 3.200, sur un total de 50.565 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020
Contrôle périodique	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€

RECETTES	2018	2019
Service obligatoire	6.555€	8.735€
Service facultatif	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€
Autres	0€	0€

	2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	875
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1.295
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	200
Taux de conformité en %	83,0

3. L'EAU.

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Châteauevieux, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Déléguataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 864 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 5.
- Canalisations de distribution : 41 km.
- Nombre de branchements : 492.
- Nombre de compteurs : 542.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Import Gap Tallard : 159.949 m3.
- Export Tallard Neffes : 43.186 m3.
- Mis en distribution : 116.763 m3.
- Pertes : 42.921 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 73.842 m3.
- Comptabilisé - 365j : 72.964 m3.
- Service du réseau : 878 m3.
- Consommateurs sans comptage : 0 m3.

Données de l'exploitation	2018	2019
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	54,5%	71,1%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	5,86 m3/j/km	3,15 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	101	101
Taux d'interruption de service non programmé	24,39%	10,97%
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	93,8%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	2,78€/m3	3,93€/m3
Taux d'impayés	1,69%	1,38%
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	1,88	1,83
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 2.
- Nombre de compteurs remplacés : 30.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,76% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites :
 - 6 sur canalisations,
 - 7 sur branchements,
 - 2 sur compteurs.

Les investissements et les travaux neufs réalisés sur la période examinée sont décrits ci-après :

- mise aux normes des échelles des réservoirs, financée par la Collectivité ;
- installation de contacts intrusions dans les réservoirs, à la charge de VEOLIA Eau.

4. LE NETTOIEMENT ET LA GESTION DES DÉCHETS.

Conformément à l'article L2224-13 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération assure une double compétence, en matière de gestion de déchets :

- la collecte,
- et le traitement des déchets.

4.1. LA COLLECTE DES DÉCHETS.

La collecte peut prendre plusieurs formes :

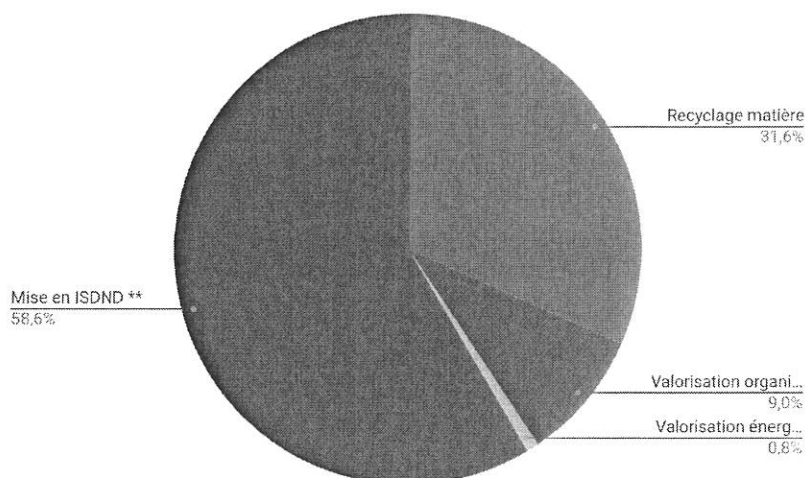
- celle des ordures ménagères ;
- la collecte sélective des déchets ménagers (avec le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO et les trois déchetteries) ;
- la collecte des déchets non ménagers (produits par les bureaux, les artisans, les commerces, les entreprises, les établissements publics et assimilés aux déchets ménagers)

Nature des déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution (%)
COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	13 922,24	12 518,93	-10,08
COLLECTE SELECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE			
Verre	1 315,31	1 318,60	0,25
Papier	954,96	950,62	-0,45
COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS			
Acier	75,16	83,71	11,38
Aluminium	8,79	15,24	73,38
Cartons	471,11	495,98	5,28
Briques alimentaires	21,94	29,49	34,41
Emballages Plastiques	185,62	266,09	43,35
Refus	249,79	257,19	2,96
TOTAL	1012,41	1147,70	13,36
COLLECTE EN DECHETTERIE			
Papiers	212,35	174,98	-17,60
Cartons	281,06	302,14	7,50
Déchets verts	829,57	899,23	8,40
Déchets verts broyés	963,48	863,68	-10,36
Déchets verts pour méthanisation	166,36	132,08	-20,61
Bois	856,11	852,98	-0,37
Ferrailles	410,90	389,67	-5,17
Pneus	80,36	81,12	0,95
Encombrants	1814,02	1874,08	3,31
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	600,60	632,35	5,29
Gravats	1 437,20	1580,74	9,99
Batteries	11,13	12,66	13,70
Huile moteur	18,21	16,11	-11,53

Huile friture	3,34	1,40	-58,08
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	329,69	359,10	8,92
Déchets Diffus Spécifiques	72,53	67,49	-6,95
Lampes et Néons	1,04	2,86	175,00
Piles	3,31	3,17	-4,32
DASRI	0,15	0,20	33,33
TOTAL	8 091,41	8 246,03	1,91
COLLECTE CARTONS	616,24	622,38	1,00
COLLECTE QUAI DE TRANSFERT			
Emballages, déchets divers	921,22	1151,07	24,95
Déchets verts Broyés	638,70	661,10	3,51
Cartons	37,30	56,66	51,90
Papiers	63,66	67,70	6,35
Palettes	298,48	193,70	-35,10
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	34,20	24,35	-28,81
Verre	1,58	0,00	-100,00
Ferrailles	39,06	4,28	-89,04
Lampes / Néons	0,25	0,73	0,00
Piles	0,52	0,49	0,00
TOTAL	2034,97	2160,08	6,15
TOTAL	27 947,54	26 964,34	-3,52

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

Valorisation globale des déchets en 2019



* Valorisation énergétique : Incinération avec récupération d'énergie

** Mise en décharge : Mise en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) conformément aux normes

	Coût de collecte en €/T TTC	Coût de compactage en €/T TTC	Coût de transport en €/T TTC	Coût de traitement en €/T TTC	Coût global hors recettes en €/T TTC	Recette de recyclage	Coût global en €/T TTC
Ordures Ménagères	97,42	6,57	6,91	98,66	209,57	-	209,57
Emballages Ménagers Recyclables	337,47	30,78	49,41	258,68	676,33	317,58	358,75
Verre	46,36	-	-	-	46,36	24,38	21,98
Papier	49,78	-	15,01	25,73	90,52	127,57	-37,05
Cartons industriels	156,09	-	20,53	23,54	200,16	34,29	165,86

SYNTHÈSE

Le tonnage global représente 26 964,34 tonnes soit 515 kg par habitant/an. Ce tonnage global est en diminution de 3,52% par rapport à l'année précédente. Le taux global de valorisation matière par recyclage, compostage et valorisation énergétique s'élève à 41,40 % du tonnage total des déchets ménagers. Seuls les flux verre et papier voient une diminution de leurs coûts de traitement liés notamment aux nouveaux marchés attribués à l'échelle globalisée du territoire de l'Agglomération. Tous les autres flux ont enregistré une augmentation de leurs coûts et notamment celui des emballages ménagers qui a fortement augmenté (+12,47%), lié à l'augmentation des coûts de transport jusqu'au centre de tri de Manosque et à la baisse des recettes de recyclage. Les aides reçues des éco-organismes représentent un montant de 440 142,83 € soit 8,41 € par habitant.

5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRé, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 3 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 55 raisons sociales implantées.
- 211 emplois.
- 196 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 87%.
- Taux d'occupation moyen depuis sa création : 87%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

CONTRIBUTIONS	2018	2019
Taxes Foncières	63.107€	62.384€
C.E.T	955€	935€
Impôts sur les sociétés	16.316€	33.547€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m², climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les évènements marquants de la Régie Micropolis sont :

- le réagencement de locaux libérés, par une entreprise ;
- le projet de couverture des toits, par des panneaux photovoltaïques.
- 2 entreprises sont parties et 7 autres sont arrivées...

6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui se réunit au moins 6 fois par an.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 7 salariés, dont 1 Directeur.
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de : 8,8 E.T.P.

Les 2 Offices proposent les services suivants :

- Des horaires d'ouvertures d'une large amplitude toute l'année.
- Un service de billetterie.
- Un espace boutique.
- Un espace wifi - à Gap.
- Un coin enfant - à Gap.
- Le prêt de vélos - à Gap.

Le bilan de l'activité est décrit ci-dessous.

FRÉQUENTATION ACCUEIL		FRÉQUENTATION DU SITE WEB	APPELS TÉLÉPHONIQUES		WIFI	PRÊTS DE VÉLOS
GAP	TALLARD	SESSIONS	GAP	TALLARD	GAP	GAP
101.919	7.208	75.965	9.843	1.286	2.868	118
109.127		75.965	11.129		2.868	118
-0,10%	-13,10%	-1,89%	11,55%	-8,65%	-51,08%	-36,44%

La billetterie et les dépôts-ventes ont généré l'activité suivante :

- 72.806€ de chiffres d'affaires, pour la saison du Quattro.
- 42 spectacles représentant 2.630 billets vendus, avec : 43.346,90€, pour les organisateurs ; et, 3.515€ de frais de commission pour l'Office de Tourisme.
- 4 dépôts-ventes, avec : 6.562€, pour les dépositaires ; et, 286€ de frais de commission, pour l'Office de Tourisme.

EDITIONS	NOMBRE D'EXEMPLAIRES
L'Évasion Pure - Guide pratique.	5.000
GAP - Plan de Ville	20.000
Guide - L'agenda de mes vacances 2019	7.000
Guide Sortir	3.000
Guide d'accueil le Toutourisme	500
Programme - Gap Bayard au féminin	2.000
Programme - Marché de Noël	3.000
Programme - Rallye Monte-Carlo	4.000
Carte	4.000
Guide du partenaire	500
Guide du Toutourisme	500

DATES	EVENEMENTIEL 2019
22-27/01	Présence sur le Village du WRC : 2.000 personnes accueillies et 2.500 programmes distribués.
2 et 3/02	Gap Bayard au féminin.
20/02	Organisation du carnaval des mondes.
21-24/02	Salon de l'agriculture à Paris.
23/06	3ème édition de La Montagne en fêtes sur les rives de la Durance à Tallard : 15 exposants et 1.000 visiteurs.
Juillet et Août	Visites guidées avec une guide conférencière. Durant les nocturnes : animation autour du jeu et ouverture au public jusqu'à 22h00.
21 et 22/09	À l'occasion des journées du patrimoine sur le thème du "Arts et divertissements", organisation d'une visite guidée avec une guide conférencière.
5 et 6/10	Gapen'cimes, accueil et organisation du village des partenaires.
Du 7 au 24/12	Organisation du traditionnel Marché de Noël, avec 34 chalets répartis sur 3 places, Père Noël, animations diverses...

TAXES DE SÉJOUR	2019	2018/2019
Nuitées	236.988	-11,98%
Produits déclarés	132.247,36€	+10,78%

Le Budget Primitif 2019 de l'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallées a été équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de :

- 561.300€, en fonctionnement ;
- et, 9.660€, en investissement.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2020, la C.C.I.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.	DOSSIERS EXAMINÉS
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	<ul style="list-style-type: none">- MICROPOLIS- L'OFFICE DE TOURISME.- LES TRANSPORTS URBAINS.
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	SANS OBJET
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	SANS OBJET